

DECISION 22/2016
autorisant la signature de marchés de travaux

Le Maire de la Commune de Chevreuse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 40, 57 et 59 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10/04/2014 par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la consultation lancée par la ville de Chevreuse pour sélectionner des entreprises chargées de la construction de la Maison des Associations et l'annonce parue le 09 mai 2016 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics ainsi que dans la revue « le moniteur » ;

VU le règlement de la consultation, le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières ;

VU les 85 offres parvenues en Mairie le 12 juillet 2016 ;

Vu la phase de négociation ayant permis de réduire de 53 134,62€ le montant des 12 lots fructueux ;

VU le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 12 juillet et le 16 novembre 2016 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Est autorisée la signature, à compter du 24 novembre 2016, des actes d'engagements avec les entreprises suivantes :

Lot	Libellés	Entreprises	Adresse	Ville	Montant H.T.
n°1	Terrassements - Fondations - Gros-Œuvre - Maçonneries	CHAPELLE & CIE	27 rue Sainte Adélaïde	78004 VERSAILLES	673 122,40 €
n°2	Charpente - Murs à ossature bois - Bardage	CUILLER	551 rue Pierre et Marie Curie	76650 PETIT COURONNE	302 800,00 €
n° 3	Couverture	MENIGER	ZAC des Vosseries 1 Rue Philippe Lebon	78730 ST ARNOULT EN YVELINES	48 000,00 €
n° 4	Étanchéité / végétalisation	CEBAT	52 rue Henry IV Parc d'activités Branly	28190 ST GEORGES S/EURE	122 750,00 €
n° 5	Carrelage faïence	ENTREPRISE DE COCK & Cie	20 bis avenue des Aulnes BP16	78250 MEULAN EN YVELINES	36 017,00 €
n°6	Cloisons - isolation				infructueux
n° 7	Menuiseries intérieures	PRO DESIGN	3 Rue Eugène Hénaff	93240 STAINS	87 104,52 €
n° 8	Menuiseries Extérieures	BILLIET	1 route de Socx ZA Bieren Dyck	59380 BIERNE	122 878,22 €
n° 9	Peinture revêtement de sol souple	DUBOIS SAS	3 rue des claes	28150 VOVES	80 693,00 €
n°10	Métallerie - serrurerie				infructueux



n°11	Electricité courant fort et faible	ELECTROCLIM	24 Avenue du Général Leclerc	78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE	152 196,94 €
n°12	Plomberie Sanitaire	SAT	24/26 Avenue Leverrier	94100 SAINT MAUR DES FOSSES	38 500,00 €
n°13	Chauffage - Ventilation	ELECTROCLIM	23 Avenue du Général Leclerc	78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE	253 927,90 €
n°14	VRD - Aménagements Extérieurs	GEO TP	70 bis rue des Déportés	77210 AVON	219 263,00 €
Total					2 137 252,98 €

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Article 3 :

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Versailles.

Article 4 :

Cette décision sera transmise en Préfecture et affichée en Mairie.

Fait à Chevreuse, le 24 novembre 2016.



Le Maire,

(Signature)
Claude GENOT

